

VITTAL FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 18.296.154 euros

924 Route de Beuzeville

27210 BOULLEVILLE

503 292 575 RCS Bernay

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juillet à 14 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle à HONFLEUR (14600) – 423 rue Alfred Luard, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple et courrier électronique le 15 juillet 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire à laquelle sont annexées les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Pierre RIOU préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La société FIGESCO AUDIT, et la société F.B.A CAELIS AUDIT, Co-Commissaires aux comptes, sont également présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 18.296.154 actions sur les 18.296.154 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant les deux tiers du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

[...]

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- [...]
- Mandats des Commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président, du rapport de gestion du groupe et des rapports des Commissaires aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

[...]

SIXIEME RESOLUTION

Mandats des commissaires aux comptes

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration des mandats de :

- La société FIGESCO Audit, Commissaire aux comptes titulaire ;
- La société FBA CAELIS, Commissaire aux comptes titulaire ;
- Monsieur Jean-Paul THOMAS, Commissaire aux comptes suppléant ;
- Monsieur Frédéric SIMEON, Commissaire aux comptes suppléant ;

décide:

- de renouveler les sociétés FIGESCO Audit et FBA CAELIS en qualité de Co-commissaires aux comptes titulaires, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
- de ne pas renouveler Monsieur Jean-Paul Thomas et Monsieur Frédéric Siméon en qualité de Commissaires aux comptes suppléants, et ne pas procéder à leur remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs

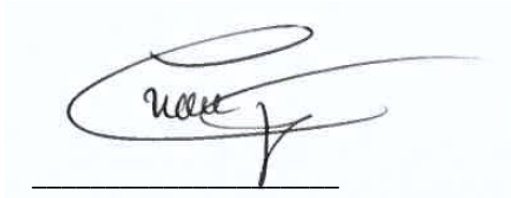
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Riou', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large, sweeping initial 'R'.

Monsieur Pierre Riou
Président de la société